

Une certaine justice....

En Suisse

Plus le temps passe, et plus nous constatons à quel point le pouvoir judiciaire « déraile » et s'empêtre dans des procès indignes d'une justice crédible, saine et loyale.

La justice est rendue par des humains pour des humains. Mais elle est devenue inhumaine par les nombreux dysfonctionnements qui ne rendent plus les hommes égaux devant la loi.

Un jour peut-être, et pas si éloigné que cela, les juges qui n'auront pas respecté la déontologie de leur profession, causé du tort aux justiciables par ruse, négligence ou copinage, se verront déchus de leur mandat et condamnés à leur tour.

En lisant dans les médias le déroulement du procès des membres fondateurs d'Appel-au-Peuple, on ne peut que blâmer ce tribunal lausannois qui a refusé jusqu'au bout, de passer au peigne fin les dossiers des prévenus, sous prétexte qu'ils n'ont pas pu apporter la preuve de leurs allégations....

Comment se faire entendre d'une justice sourde, sinon en alertant l'opinion publique par n'importe quel moyen, fut-il légal ou non. En l'occurrence, personne n'est entré dans la propriété du juge incriminé. Une route villageoise appartient au domaine public. Et les membres d'Appel-au-Peuple ont respecté la loi en restant sur la route.

La réaction d'un certain juge à Marly, donnant des ordres à des policiers de s'attaquer coûte que coûte à une femme cheminant seule sur une route et éloignée d'une mini manifestation, nous laisse un arrière goût de flagrante injustice, d'une méthode bien cavalière pour un juge, dont le but est d'intimider une femme qui n'a rien fait de répréhensible.

Qui a peur de qui ?

Qu'on ne s'étonne pas que des magistrats reçoivent un jour ou l'autre la monnaie de leur pièce : c'est-à-dire, que des malmenés par la justice s'en prennent à eux.

Le respect des lois est l'affaire de tous, que ce soit pour des juges, des avocats ou non.